

✓ Pour créer, ajouter ou modifier une adresse

QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENCIEMENT ?

Le référencement d'adresse consiste à enregistrer votre logement dans la base de données *Losange*.

Cette étape permet d'associer votre adresse aux informations techniques nécessaires pour rendre votre logement visible auprès des opérateurs commerciaux et, à terme, éligible à la fibre.

Le référencement peut être nécessaire dans plusieurs situations :

- ◆ Construction neuve ou logement créé
- ◆ Adresse absente de notre base de données
- ◆ Erreur dans l'adresse existante

Cela implique pour nos techniciens de vérifier que votre adresse a bien été créée, que les travaux de raccordement ont été réalisés de façon conforme et, enfin, que votre rue ou votre quartier dispose d'une capacité suffisante pour vous accueillir sur le réseau (pas d'inquiétude, si ce n'est pas le cas, *Losange* interviendra pour augmenter cette capacité).

RÉFÉRENCIEMENT OU L'ADDITION, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Le référencement est une démarche administrative et technique permettant d'intégrer votre logement dans notre base de données.

L'adduction concerne quant à elle les infrastructures permettant d'amener physiquement la fibre jusqu'à votre propriété. Si votre habitation bénéficie déjà de ces infrastructures (gaines, regards), en conformité avec le cahier des charges *Losange*, l'adduction n'est pas nécessaire.



➔ Les différentes procédures de référencement

AJOUTER UNE NOUVELLE ADRESSE

Votre adresse n'existe pas dans notre base de données. Cette démarche permet de créer une nouvelle adresse sur le réseau *Losange*.

MODIFIER UNE ADRESSE EXISTANTE

Votre adresse apparaît dans notre base mais **comporte une erreur** (nom de voie, numéro, etc.).

AJOUTER UN LOGEMENT À UNE ADRESSE EXISTANTE

Votre adresse existe déjà mais **un nouveau logement a été créé** (division de maison, nouvel appartement, extension, etc.).

POURQUOI MA DEMANDE PEUT-ELLE PRENDRE PLUS DE TEMPS ?

Dans certains cas, des travaux complémentaires peuvent être nécessaires avant de rendre le logement éligible.

C'est notamment le cas lorsque :

- une adduction doit être réalisée (travaux)
- le réseau local doit être renforcé afin d'accueillir de nouvelles lignes fibre (désaturation)

Lorsque des travaux de désaturation sont nécessaires, le délai moyen de traitement est d'environ 5 mois.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier en ligne.

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DE RÉFÉRENCEMENT

	ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ	ACTIONS DU PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT
Référencer une nouvelle adresse	Mise à jour de la BAL / BAN	Référencement à réaliser sur le site internet de <i>Losange</i>
Ajouter un logement à une adresse existante	Mise à jour de la BAL / BAN	Ajout de logement à réaliser sur le site internet de <i>Losange</i>
Corriger une adresse	Mise à jour de la BAL / BAN	Correction d'adresse à réaliser sur le site internet de <i>Losange</i>

FAIRE UNE DEMANDE DE RÉFÉRENCEMENT

En tant que particulier ou professionnel, vous pouvez créer, modifier ou compléter une adresse directement depuis le test d'éligibilité disponible sur le site internet **losange-fibre.fr** accessible à cette adresse : www.losange-fibre.fr/mon-eligibilite

Les demandes de référencement sont généralement traitées dans un délai de 15 jours, hors cas nécessitant des études ou travaux complémentaires. Vous êtes informé par e-mail des différentes étapes de traitement de votre demande ainsi que de son aboutissement.

Testez votre éligibilité

